

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de SERRES sur ARGET

DELIBERATION N° 2017-98

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4
Votants : 13
Procuration : 2

L'an deux mille dix-sept, le 21 DECEMBRE à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/12/2017

Date d'affichage : 16/12/2017

Présents : Michel ANDOLFO, Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Eva BIETH, Kévin CARBONNE, Alain GARNIER, Raphaël GENZ, Fanny KUHNT, Paulette PORTET, Thierry TORRES, Jacques VU VAN.

Absents excusés (4) : Camille HAUMONT, M-Cécile RIVIERE, Didier MAURY, Antoine DOMANEC.

Procuration (2) : Camille HAUMONT et Antoine DOMANEC

La séance est ouverte à 20 H

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil.

Madame Eva BIETH est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/11/2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'**UNANIMITE** le procès-verbal du conseil municipal du 28 NOVEMBRE 2017.

A Serres Sur Arget, le 21 décembre 2017

Le Maire,

Alain GARNIER

REÇU LE :

25 JAN. 2018

PREFECTURE FOIX



Reçu en Préfecture le :/...../.....

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du 21 décembre 2017